

améliorer la cyclabilité à Bois-Colombes

**pour permettre à tous et toutes l'accès à ce moyen de transport
de manière sûre et confortable**

- ♣ AMÉNAGER la circulation : limiter la vitesse à 30km/h, et à 20 km/h aux endroits sensibles ; permettre les double-sens cyclables, généraliser les sas vélo et les cédez-le-passage cyclistes aux feux, protéger les cyclistes en matérialisant sur la chaussée leur présence, créer des pistes cyclables sur les axes à forte circulation ; faire respecter tous ces aménagements
- ♣ AMÉNAGER le stationnement : des arceaux adaptés en nombre suffisant, réservés aux vélos y compris les cargos, à tous les endroits stratégiques et pour le stationnement résidentiel ; des possibilités de stationnement abrité et sécurisé à la gare
- ♣ INFORMER le public sur les avantages de ce moyen de transport pour ses utilisateurs et tous les habitants (moins de pollution, de bruit, de congestion), sur les mesures de prudence pour l'ensemble des usagers de la route et sur les ‘nouveaux’ aménagements cyclables
- ♣ SOUTENIR l'APPRENTISSAGE à tout âge du maniement et de l'entretien d'un vélo : dans les écoles élémentaires, organiser le SRAV jusqu'au bloc 3 (entraînement en ville) ; continuer à soutenir la vélo-école pour adultes et les ateliers pour apprendre à faire soi-même l'entretien et les réparations courantes de son vélo
- ♣ SUBVENTIONNER et INCITER : 3^e station Vélib', forfait mobilité durable pour les agents municipaux, encourager le transport et les livraisons à vélo pour les commerçants et artisans locaux
- ♣ CONSULTER les associations d'usagers pour la conception d'un plan de mobilités actives et à chaque projet de réaménagement de voirie

NB : D'après l'enquête de satisfaction menée par la ville en 2016, il ressort que pour les déplacements au sein de la ville, plus de 15% se font à vélo alors que moins de 10% se font en voiture !